

Valeurs actuelles

www.valeursactuelles.com

TROIS QUESTIONS A...

Claude Reichman

Président du Mouvement

pour la liberté de la protection sociale

Quel est le sens de la question prioritaire de constitutionnalité posée le 26 avril par un adhérent de votre mouvement ? Elle vise à contester l'obligation de verser des cotisations sociales, puisque celles-ci sont établies sur la base d'une loi pour la Sécurité sociale votée en déséquilibre. Depuis 1996, sous le gouvernement Juppé, la



PHOTO: GUY VALARONNE

Sécurité sociale fait l'objet d'une loi de financement qui devrait être présentée en équilibre. Dans les faits, ce budget est toujours en déficit, alors que l'article 34 de la Constitution dispose que « les lois de financement de la Sécurité sociale déterminent les conditions générales de son équilibre financier ». Ce qui devrait imposer l'équilibre des comptes sociaux.

Comment expliquez-vous qu'aucun parlementaire ne se soit saisi de cette question ? Pour s'attaquer au déficit de la Sécurité sociale, il n'y a pas 36 solutions. Soit on augmente les cotisations, soit on diminue les prestations. Et quand on arrive au déficit abyssal que nous connaissons (plus de 21 milliards prévus cette année), revenir à l'équilibre nécessiterait de prendre des mesures douloureuses que ni la droite ni la gauche n'ont jamais eu le courage d'assumer.

Qu'espérez-vous de cette question posée ? Le Conseil constitutionnel pourrait estimer que les cotisations versées sont illégales et imposer un retour à l'équilibre des comptes sociaux. On ouvrirait ainsi le débat sur les directives européennes, qui permettent à chacun de s'assurer librement mais qui, en réalité, n'ont jamais été transposées dans le droit français. ●

Note de Claude Reichman : Suite à une erreur de transmission, cette interview me fait dire que les directives européennes « n'ont jamais été transposées dans le droit français ». En réalité, ces directives ont été intégralement transposées, mais les gouvernements français successifs ont jusqu'à présent refusé de les appliquer. D'autres questions prioritaires de constitutionnalité visent à faire sanctionner cette illégalité.